

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

**DEL-2021-24**

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 21/1/2021, s'est réuni 'Salle de Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme BOUCHET.

MM. BAUD-GRASSET, DESCHAMPS, FRANCOIS, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, GUILLON, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POQUET,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 18**

**Représenté par mandat : 2**

---

**Objet : FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES, MISE A JOUR CONFORMEMENT AU  
CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Exposé du Président,**

Conformément à l'article L.441-5 du Code de l'Energie, les acheteurs doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires fournisseurs d'énergie.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices et entités privées, acheteurs d'électricité, est un outil qui peut permettre d'effectuer plus efficacement la mise en concurrence des fournisseurs, et obtenir de meilleurs prix du fait de la massification des besoins.

A cet effet, le SYANE coordonne un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, pour le compte de ses adhérents, de leurs groupements, et de l'ensemble des personnes publiques ou privées concernées sur le département de la Haute-Savoie.

Le Bureau du SYANE, au cours de sa séance du 21 novembre 2014, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE. Cette convention a été ensuite modifiée et approuvée le 21 septembre 2016.

Compte tenu de l'évolution des textes réglementaires en matière de commande publique (Code de la commande publique), il y a lieu de mettre à jour la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Il est précisé que les conditions de fonctionnement du groupement ne sont pas modifiées.

La convention de groupement de commandes est annexée en pièce jointe à la présente délibération.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, groupement coordonné par le SYANE,
2. à autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,

J.P AMOUDRY.

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE